



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de
Sarrebouurg-Château-Salins**

COMPTE RENDU

Réunion de la Commission de Suivi de Sites (CSS) autour des installations des sociétés EURO DIEUZE INDUSTRIE, BIOSOLVE CHIMIE, RAFER (ex GGB), RETIA et HET France implantées sur le territoire de la commune de Dieuze, du 29 novembre 2022.

Affaire suivie par : Rm Schwartz-Mathieu

Participaient à la réunion, présidée par Madame Anne LECARD, sous-préfète de Sarrebouurg - Château-Salins :

- Monsieur Maxime COURTY, DREAL - chef de l'unité départementale 57
- Madame Emilie RACHENNE, DREAL - adjointe au chef de l'unité départementale 57
- Madame Lisa VINCENT, DREAL – inspectrice de l'environnement UD 57
- Monsieur Didier BLAISE, direction départementale des territoires, délégation de Sarrebouurg
- Monsieur Damien NOEL, SDIS 57 – département de la gestion des risques et des crises
- Monsieur Jérôme LANG, maire de Dieuze
- Monsieur Daniel HOCQUEL, adjoint au maire de Dieuze
- Monsieur Thierry CHATEAUX, maire de Guébestroff
- Monsieur Rémy HAMANT, maire de Lindre-Basse
- Monsieur Jacques LAIR, maire de Val-de-Bride
- Monsieur Laurent MARQUES, communauté de communes du Saulnois, responsable du pôle aménagement et développement du territoire
- Monsieur Pierre SPACHER, président de l'UD consommation, logement et cadre de vie
- Monsieur Gilles KRAHENBUHL, président de la fédération de Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Monsieur Bernard HOPP, association vigilante à objectif intercommunal pour la nature et l'environnement (AVOINE)
- Monsieur Arnaud SCHOUB, directeur du site EURO DIEUZE INDUSTRIE
- Madame Christelle BASSELIN, responsable QSSE - EURO DIEUZE INDUSTRIE
- Monsieur Nicolas KARST, représentant des salariés – EURO DIEUZE INDUSTRIE
- Monsieur Pierre MAZUR, directeur de BIOSOLVE CHIMIE
- Monsieur Lionel GRAFF, département environnement – société OTE
- Madame Julie NICOLAS, représentante du personnel – BIOSOLVE CHIMIE
- Monsieur Mathieu PARIS, directeur du site RAFER
- Monsieur Yannick CHARLOT, directeur des opérations et grands projets RETIA
- Madame Eva POTTIER, cheffe de projets réhabilitation RETIA
- Monsieur Stéphane REEB, directeur de HET France
- Madame Catherine HUEL-SCHROEDER, responsable de l'antenne de la sous-préfecture à la maison de l'État à Château-Salins
- Madame Rose-Marie SCHWARTZ-MATHIEU, sous-préfecture de Sarrebouurg

Etaient excusés :

- Monsieur Philippe ALIF, Préfecture de la Moselle, chef du bureau des enquêtes publiques et de l'environnement-
- Monsieur Alain BOUBEL, maire de Blanche-Eglise
- Monsieur Gérard BECK, maire de Vergaville
- Monsieur Jérôme END, président de la communauté de communes du Saulnois

- Madame Nathalie SEVRIN, représentante des salariés – HET France

Mme LECARD remercie les membres présents et après un tour table de présentation, ouvre la séance en rappelant :

- les missions de la commission de suivi de sites,
- la composition de la CSS avec le bureau et les différents collèges.

M. COURTY explique que la crise sanitaire n'ayant pas permis de respecter la période annuelle de réunion de la CSS, que les bilans porteront sur plusieurs années.

Mme LECARD reprend le 1^{er} point de l'ordre du jour :

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de sites du 25/10/2018 :

Exceptés par M. PARIS (s'abstient car lors de cette CSS la société RAFER n'avait pas encore repris la société GGB) et M. HOPP (dit que ses demandes n'ont pas été prises en compte : qu'AVOINE soit destinataire des résultats d'analyses des eaux effectuées sur le site de RETIA, d'un plan représentant la nappe de pollution, d'un arrêté sur l'eau non potable), le compte-rendu est approuvé.

Mme SCHWARTZ-MATHIEU fait savoir que la demande de résultats de mesures faite par M. HOPP (mail du 13/01/19) a reçu une réponse (mail du 24/01/2019), à savoir qu'aucun service de l'État n'avait enregistré sa demande, qu'elle ne serait donc pas insérée dans le compte rendu et qu'il devait faire une demande écrite auprès de la préfecture de la Moselle, en identifiant clairement les données souhaitées et les dates de mesures.

En ce qui concerne les deux autres remarques, elles figurent dans le compte rendu ainsi que les réponses apportées.

2 – Bilan EURO DIEUZE INDUSTRIE de mi 2018 à mi 2022 (cf. document distribué):

M. SCHOUB présente l'activité de la société de gestion des déchets qui fait partie du groupe Véolia :

Généralités: le volume traité connaît une croissance entre 2018 et 2019, une baisse en 2020 (période Covid) et une reprise depuis 2021. Le chiffre d'affaires est en augmentation sur toute la période, surtout grâce au marché des batteries lithium-ion et véhicules électriques depuis 2020. Le nombre de salariés augmente également pour passer de 33 en 2018 à 53 en 2022.

Sécurité :

- 2 accidents avec arrêt (travail et trajet) pour le même personnel en 2022,
- mise en place d'ateliers afin de rendre chacun acteur de sa sécurité,
- 2 départs de feu (octobre 2019 et avril 2021) sans intervention des pompiers, le système interne ayant suffi.
- 1 départ de feu (batteries de vélos électriques en mai 2021) a valu le déclenchement du plan d'opération interne (POI) avec appel des pompiers mais feu maîtrisé et sans propagation,
- 1 exercice incendie réalisé dans le cadre du POI en septembre 2022 a permis de pointer les points à travailler.

Environnement :

Les traitements des rejets atmosphériques et aqueux sont efficaces et aucun dépassement n'a été constaté lors des contrôles externes.

En 2020 et 2021, des mesures ont été mises en place concernant le rejet de cadmium dans le réseau communal.

Questions – réponses :

- M. HOPP : qui réalise les mesures de rejet ?
- M. SCHOUB : l'entreprise et une société de contrôle.
- M. HOPP : sur quelles mesures la DREAL se base-t-elle ?

- M. COURTY : sur les auto-contrôles de l'entreprise et sur celles de la société externe. Elle peut également mandater un autre organisme extérieur pour des contrôles inopinés.
- M. HOPP : les rejets aqueux sont dirigés vers le Spin, pourquoi pas dans les eaux communales ?
- M. SCHOUB : elles n'ont pas vocation à recevoir les eaux industrielles.
- M. HOPP : quelle est l'origine des traces de cristallisation sur le Spin ?
- M. SCHOUB : c'est du sel.

Recyclage :

- Les quantités de déchets traités sont en hausse et la part des flux en provenance de France reste majoritaire mais est en baisse à la faveur du reste de l'Europe.
- Les taux de recyclage sont conformes à la réglementation.

Développement :

Rappel des mesures prises au niveau de l'environnement, de la sécurité et de la maîtrise et de l'amélioration des procédés.

Les mesures à venir :

- une régularisation administrative avec dépôt de dossier à la DREAL,
- une amélioration des captations des gaz à la source (broyage de piles),
- une récupération d'énergie à la décharge des batteries,
- une captation des gaz émis lors du broyage des piles lithium primaire (actuelle source de nuisance).

Questions -réponses :

M. HOPP : modification du bâtiment pour augmenter la production ? Et donc enquête publique ?

M. SCHOUB : il s'agit d'améliorer les produits à la sortie.

M. COURTY : pour une modification d'installation, l'enquête publique n'est pas systématiquement obligatoire. Une modification peut être mineure, notable ou notable substantielle ; une enquête publique n'est requise que pour les modifications notables substantielles.

3) – Bilan RETIA de mi 2018 à mi 2022 (cf. document distribué) :

Mme POTTIER rappelle la configuration actuelle du site de 33 ha (ancien site chimique) dont une partie a été cédée à la ville de Dieuze en 2017 (12 ha). Le site est démantelé, il reste un château d'eau, 2 bassins par butte qui récupèrent les eaux de ruissellement et il est traversé par les 2 Spin (inférieur et supérieur).

Rappel de la situation administrative :

- en 2019/2020, retard sur la rédaction du plan de gestion unique pour l'ensemble du site,
- en 2021, demande de permis de construire pour mise en place de panneaux solaires sur les buttes et l'atelier, refus de la DREAL qui demande la proposition du plan de gestion global intégrant cet usage,
- en 2022, demande de désenregistrement du château d'eau dégradé auprès des ABF. En attente de réponse.

Environnement :

- les contrôles semestriels de la qualité des eaux souterraines laissent apparaître des impacts ponctuels et les concentrations mesurées pour chaque paramètre, lorsqu'ils sont détectés, sont globalement stables.
- les contrôles mensuels et semestriels de la qualité des eaux de surface montrent que la migration hors site des impacts nappe (sulfates, chlorures et ponctuellement métaux) via les eaux superficielles est négligeable voire nulle.
- les relevés topographiques effectués sur les buttes ne relèvent pas de déplacement significatif.
- Suite à l'augmentation importante de la population des blaireaux, une régulation de cette dernière a été autorisée par piégeage et tir pendant les hivers 2018/2019 et 2019/2020 (arrêtés préfectoraux).

Vu qu'il s'avère difficile de les éliminer, la stratégie en cours consiste à gérer le site de manière à limiter le risque de créations de nouvelles gueules, en limitant les interventions dans leurs zones de présence, ainsi qu'en suivant le nombre d'individus, afin de demander une régulation quand elle s'avère nécessaire.

Travaux réalisés :

- réfection du déversoir qui permet la répartition des eaux entre les 2 Spin en 2021. Réalisée à l'identique, la réfection a été dimensionnée de façon à reproduire le fonctionnement hydraulique de l'ouvrage existant, afin de ne pas modifier la répartition de débits d'étiages, courants ou de crues.

Remarque :

- M. HOCQUEL : des riverains notent une différence de niveaux d'eau évacuée (en baisse après travaux).
- Mme POTTIER : ne comprend pas car le déversoir a été réalisé à l'identique et des contrôles de niveaux ont été effectués.

- berges confortées entre le fossé de la butte CL et le Spin supérieur en 2021. Elargissement de la berge rive droite et étanchéification du mur et mise en place d'un enrochement en rive gauche.
- étude de structure du château d'eau (avec drone) en 2021.
- réfection importante des clôtures (500 m) fin 2022.
- entretien régulier du site (débroussaillage, élagage, abattage d'arbres morts, curage de fossés).

Actions à venir :

- en 2023 :

- la rédaction d'un plan de gestion global du site (recherche du bureau d'études en cours),
- la démolition du château d'eau (pour sécurisation) si accord de le désenregistrer,
- les réflexions sur la réfection de l'ouvrage dit « la tuile » (permet le passage du Spin supérieur au-dessus du Spin inférieur), des bassins et fossés (études en cours),
- l'intégration de la zone usine (partie RETIA) déjà réhabilitée dans la servitude d'utilité publique existante.

- en 2024 :

- élaboration du cahier des charges afin de lancer l'appel d'offres de réhabilitation du site si obtention de l'arrêté encadrant la fin de remédiation du site.

- en 2025 : derniers travaux de remédiation du site.

Questions-réponses :

- M. HOCQUEL : si le plan de gestion global est acté, la pose des panneaux photovoltaïques est prévue pour quand ?

- Mme POTTIER : en 2025

- M. KRAHENBUHL : avez-vous pensé aux plantations qui pourraient jouer le rôle de filtres ?

- Mme POTTIER : elle note la proposition

- M. MARQUES : le château d'eau est-il classé ?

- Mme POTTIER : RETIA a demandé le déclassement auprès des ABF

- Mme LECARD : se renseigne auprès des ABF

Post réunion, les services des ABF ont fait savoir que RETIA avait fait une demande de radiation de l'inscription au titre des monuments historiques dont bénéficie le château d'eau, érigé sur le site des anciennes salines de Dieuze, par courrier du 12 juillet 2022. Pour cause de conservation de la mémoire industrielle des lieux, les services de la direction régionale des affaires culturelles du Grand Est ont répondu par la négative à la demande, par courrier du 5 décembre 2022.

4) - Bilan BIOSOLVE CHIMIE de mi 2018 à mi 2022 (cf. document distribué) :

M. MAZUR présente l'activité de production et de vente de solvants de haute pureté aux industries pharmaceutiques et laboratoires et rappelle que l'usine travaille en étroite collaboration avec la maison-mère basée à Jérusalem. L'activité consiste à la purification de solvants et à la fabrication sur demande des clients (gel hydroalcoolique avec la COVID 19)
L'effectif de l'entreprise a évolué et a connu un pic avec 24 personnels en 2019. Il est à 20 personnels en 2022.

Activité :

Le volume des ventes a nettement progressé entre 2018 et 2022, jusqu'à atteindre plus 4,3 millions de litres vendus en 2021 et le chiffre d'affaires a connu la même courbe d'évolution.
Des investissements importants ont été réalisés afin d'améliorer le procédé de traitement et de rassembler les points d'émission en un seul (demande de la DREAL).

Environnement :

- aucun dépassement constaté en concentration et en flux des rejets à l'atmosphère sur toute la période (en diminution plus importante encore depuis la mise en œuvre du nouveau process et le regroupement des points d'émission en décembre 2021),
- les émissions sont stables et largement inférieures aux valeurs limites aux émissions (VLE) autorisées (environ 6 % de l'autorisation).

Sécurisation :

- aucun accident à déplorer,
- certification sécurité incendie,
- bâtiments sécurisés par sprinklage (normes N1 et APSAD = les plus restrictives)
- rétention du site,
- le site est sous télésurveillance en continu (intrusion/incendie).

5) – Bilan RAFER (Ex GGB - cf. document distribué) :

M. PARIS présente l'usine de métallurgie qui fait partie du groupe Melma Services et qui fabrique les paliers en 8 pour pompes hydrauliques. L'entreprise GGB a été reprise par RAFER fin 2020.

Niveau sécurité et environnement :

- les certifications ont été revalidées récemment,
- rappel de l'historique menant à la découverte de la pollution aux solvants chlorés (utilisés pour le nettoyage des pièces) dans les eaux souterraines, à la prise d'un arrêté préfectoral et au début de la dépollution en 2010,
- la dépollution a permis d'extraire environ 79 kg de solvants chlorés,
- le traitement a permis de recentrer la pollution de la nappe sur le site,
- les eaux souterraines et les rejets atmosphériques du système de dépollution sont surveillés :
 - les teneurs en composés organiques halogénés volatils (COHV) relevées sur les puits 1 et 2 sont inférieures au seuil fixé par l'arrêté ministériel du 17 décembre 2008 (10 ug/l pour la concentration en trichloréthylène dans les eaux souterraines).

La page conclusion du document distribué comporte une erreur qui sera rectifiée lors de l'envoi du compte rendu.

Remarque :

- M. PARIS dit avoir transmis à la préfecture, en janvier 2021, une demande d'autorisation d'arrêter la surveillance et ne pas avoir de réponse à ce jour.
- M. COURTY lui conseille de retransmettre sa demande.

Question -réponse :

- M. HOPP : la surveillance ne se fait-elle pas à l'aide de piézomètres ?
- M. PARIS : la surveillance est réalisée avec les pompes et capteurs, les contrôles sont mensuels et les analyses sont réalisées par un laboratoire sur différents points.

6) – Bilan HET France de mi 2018 à mi 2022 (cf. document distribué) :

M. REEB présente l'activité de la société, le recyclage de pneumatiques usagés en 3 produits (activité normale de 18 000 t/an). Elle est implantée sur la zone anciennement RETIA, cédée à la commune et le siège du groupe HET est en Allemagne.

Activité :

- une réorganisation RH en 2019,
- investissement dans l'outil de production, et hausse de productivité après la période Covid en 2020,
- reprise de matériel et de chutes de production du site RBSI de Téting-sur-Nied en 2021 mais perte d'un client important,
- formation technique des salariés pendant la période d'activité réduite fin 2021 et début 2022,
- collaboration avec Michelin Hombourg pour recycler leurs rebus (environ 250 t/mois) à compter d'avril 2022,
- stratégie de retrait des marchés « terrains sportifs »,
- prévision de chômage partiel pour l'hiver 2022 suite aux hausses des coûts de l'électricité.

Niveau sécurité et environnement :

- formations incendie et SST en 2020,
- installation d'un nouveau système de sécurité incendie et d'un système de surveillance anti-intrusion en 2021,
- départ de feu sur broyeur à l'extérieur le 17/11/2021, vite maîtrisé, ni blessé ni pollution, dégâts minimes,
- machines de nettoyage complémentaire de l'acier opérationnelles et nouveaux box et zones de stockage tampon aménagés en 2022,
- départ de feu léger inexplicé sur zone de stockage extérieure le 12/03/2022, vite maîtrisé, ni dégât, ni blessé.

Remarques :

- M. HOPP : la commune subit une pollution par les poussières de pneus et les fibres textiles.
- M. REEB : c'est possible par temps venteux et débordement du box fermé en cas de retard des transporteurs. Un investissement était prévu pour permettre le transfert des matières des box fermés directement dans les camions bâchés mais la conjoncture ne le permet pas. La mairie transmet les réclamations des citoyens à l'entreprise. Le niveau de production va chuter.
- M HOPP : subit le bruit émis par les broyeurs à son domicile, par temps venteux.
- M. REEB : les mesures sonores se situent en dessous des seuils autorisés. Le cloisonnement de la plateforme pourrait éventuellement améliorer la situation.

7) - Bilan de l'inspection des installations classées (cf. documents distribués) :

Mme Vincent fait un point sur les inspections et les points d'actualités concernant :

EURO DIEUZE INDUSTRIE :

- l'inspection du 30 novembre 2018 qui a porté sur les stockages, la défense incendie, l'étude de dangers, le lithium et les suites de l'action recherche de substances dangereuses dans l'eau.

L'exploitant a transmis les éléments de réponse et déposé un porter à connaissance (lithium).

- l'incendie du 3 octobre 2019 : le rapport d'incident a été fourni le même jour par courriel par l'entreprise et complété ultérieurement.

- l'inspection du 14 novembre 2019 portant sur :

- les suites de l'incident du 3 octobre 2019 : gestion des situations d'urgence (contrôle fait lors de la visite du 24/06/20),
- le contrôle des stockages post Lubrizol : pas d'écart relevé.

- l'inspection du 20 juin 2020 qui a porté sur les rejets aqueux et atmosphériques, des dispositions constructives (nouvelle voie de circulation), les installations électriques et la maîtrise des procédés et d'exploitation.

L'exploitant a transmis les éléments de réponse demandés en septembre 2020.

- l'inspection du 14 octobre 2020 qui a porté sur la prévention des accidents majeurs, la prévention des déversements, l'état des stocks et les rejets domestiques.

La visite a donné lieu à des remarques et des demandes d'actions à réaliser.

L'inspection du 29 janvier 2021 a permis de constater que des suites favorables avaient été données aux demandes émises lors de la visite du 14 octobre 2020, en dehors de celle concernant les rétentions détériorées.

- l'incendie du 11 avril 2021 : le rapport d'incident a été fourni le 16 avril par courrier.

- l'inspection du 20 octobre 2021 a porté sur le plan d'opération interne hors heures ouvrées.

L'exploitant a transmis les éléments de réponse et actualisé son POI suite aux remarques en avril 2022.

- l'inspection du 26 janvier 2022 a permis de constater les suites favorables apportées à la mise en demeure du 18/02/21 relative aux rétentions détériorées.

- Point sur l'arrêté préfectoral 2021-DCAT-BEPE-136 du 15 juillet 2021 imposant des prescriptions complémentaires post Lubrizol :

L'exploitant a transmis les éléments de réponse le 11 octobre 2021.

RETIA :

- Rappel de l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2019 autorisant le piégeage et le tir administratifs de blaireaux sur le site de Dieuze du 4 octobre 2019 au 31 janvier 2020.

BIOSOLVE CHIMIE :

- l'inspection du 8 octobre 2019 a porté sur la disponibilité des moyens de lutte contre l'incendie et les suites données à l'AP n°212 du 20/09/2018 imposant une mise à jour de l'étude de dangers suite à la construction d'un bâtiment de stockage.

L'exploitant a transmis les éléments de réponse demandés.

- l'inspection du 19 mars 2020 qui a porté sur le respect des échéances et les suites données à l'AP de mise en demeure n°213 du 20/09/2018, pris suite à la visite d'inspection du 15 février 2018

L'exploitant a transmis des éléments de réponse et certains sont en attente d'analyse par l'inspection.

RAFER :

- Rappel de la transmission d'un porter à connaissance par la société demandant la reprise de l'exploitation GGB par courrier du 20 juillet 2021.

L'inspection est en attente des éléments de réponse demandés.

HET France :

- l'inspection du 29 mai 2018 a porté sur les consignes d'exploitation, les rejets aqueux, la prévention incendie, le bruit.

La visite a donné lieu à des remarques et des demandes d'actions à réaliser.

L'inspection du 17 avril 2019 a permis de constater que des suites favorables avaient été données aux demandes émises lors de la visite du 29 mai 2018, et des actions correctives ont été demandées pour les stockages, la prévention incendie et les déchets.

- Rappel de l'arrêté préfectoral n° 2020-DCAT-BEPE-186 du 27 octobre 2020 complémentaire modifiant l'AP n° 2015-DLP-BUPE-118 du 9 mars 2015 autorisant la société HET France à exploiter une installation de valorisation de pneumatiques usagés par broyage.

- l'incendie du 17 novembre 2021 : le rapport d'incident a été fourni par l'exploitant, par courriel, le 22 novembre 2021.

En l'absence de remarque suite à cette présentation, Mme LECARD remercie les participants pour leurs différentes contributions et lève la séance.

La sous-préfète,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne LECARD', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Anne LECARD